

“ A.B TAXI SERVICE ”

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au Capital Social de 300 euros

SIEGE SOCIAL :
13 rue Pierre Curie
77120 Coulommiers.

RCS : En cours d'immatriculation.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le six octobre. L'associé unique de la Société par actions simplifiée unipersonnelle “ A.B TAXI SERVICE ”, au capital de 300 € divisé en **100 actions** de 3 € chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire sur la base de l'Article des statuts de la société.

EST PRÉSENT :

- **Monsieur BENNA Ayache** **100 actions**

TOTAL EGAL AU NOMBRE D'ACTIONS

COMPOSANT LE CAPITAL **100 actions**

L'assemblée est présidée par **Monsieur BENNA Ayache**, qui déclare la séance ouverte. Tous les associés étant présents, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que l'associé unique est réuni à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1 - NOMINATION DU PRÉSIDENT,

2 - POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Le texte des résolutions proposé à l'assemblée

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 37 du Décret du 23 mars 1967, qu'il énumère, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

Monsieur le Président met aux voix, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RESOLUTION :

L'associé unique nommé, à compter de ce jour, en qualité de Président **Monsieur BENNA Ayache** né le 02/07/1988 à SETIF en Algérie, de nationalité française, demeurant **au 13 rue Pierre Curie à Coulommiers (77120)** qui accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées, pour une durée illimitée et ce à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION :

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'Ordre du Jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée, et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés présents après lecture.

Le Président

« Bon pour acceptation des fonctions de Président » + signature

BON POUR ACCEPTATION DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT



Monsieur BENNA Ayache :

Associé unique.

